

Tarbes le 8 février 2019

**Dispositifs de sécurité liés aux appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux pour les 9 et 10 février prochains**

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux pour les journées des 9 et 10 février prochains et des risques de troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique, des mesures particulières sont prises par les autorités.

Ainsi, du samedi 9 février 2019 à 08h00 au lundi 11 février 2019 à 08h00 et sur l'ensemble du territoire du département des Hautes-Pyrénées :

- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de **carburant, de produits chimiques inflammables ou explosifs** (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlore de soude, alcool à brûler et solvants) par jerricanes, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers **sont interdits dans les points de distribution** ;
- La vente au détail de **boissons alcooliques** à emporter et la consommation de boissons alcoolisées sont **interdites** sur les voies, places, parcs, parkings, jardins publics ;
- La vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation des **artifices de divertissement** des catégories F1 à F4, les articles pyrotechniques des catégories T1, T2, P1 et P2 et les dispositifs de lancement de ces produits **sont interdits**.

Par ailleurs, le port et le transport, sans motif légitime, d'armes de chasse et de munitions et d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal sont interdits du 9 février 2019 à 08h00 jusqu'au 10 février 2019 à 08h00 sur la commune de Tarbes.



**Contact presse :**

Pôle communication interministérielle [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/@Prefet65)  
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>